

VILLE DE LOON-PLAGE
Département du Nord - Arrondissement de Dunkerque
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 26 novembre 2018, 19 heure 30

Date de convocation :	19 novembre 2018
Date d'affichage :	19 novembre 2018
Nombre de conseillers en exercice :	28
Présents :	23
Procurations :	4
Absents excusés :	0
Absents non excusés :	1

Sous la présidence de Monsieur Eric ROMMEL, maire de LOON-PLAGE, le Conseil Municipal s'est réuni aux dates et heures indiquées ci-dessus.
Secrétaire de séance : Madame Clara ELLEBOODE.

Etaient Présents :

Monsieur Éric ROMMEL, Madame Isabelle FERNANDEZ, Monsieur Vincent JEANNEKIN, Madame Christine LAFFONT, Monsieur François ROSSEEL, Madame Clélie KLEINPOORT, Monsieur Johann CARON, Madame Sandrine MILLIOT, Monsieur Jean-Marie LIVOURY, Monsieur Jean-Luc WOUSSEN, Madame Marie-Astrid FOLEY, Monsieur Claude PANTIERS, Monsieur Xavier MYSOET, Madame Pascale DEMEY, Madame Fabienne VANBAELINGHEM, Madame Catherine COLOOS, Monsieur CAMPAGNE Jean-Pierre, Monsieur Philippe KOBUSZINSKI, Madame Laetitia VERHAGE, Madame Annie VANSTEENKESTE, Madame Sarah LIMOUSIN, Madame Clara ELLEBOODE, Madame Marie-Noelle CALCOEN.

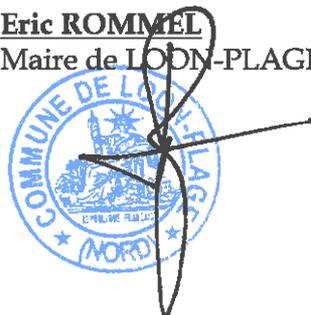
Absents excusés et représentés par pouvoir :

Monsieur Patrice MILLIOT, représenté par Monsieur Éric ROMMEL.
Madame Sophie DECLERCQ représentée par Madame Christine LAFFONT.
Monsieur Jean-François MORALES représenté par Monsieur François ROSSEEL.
Monsieur Jérôme WILLEMAN représenté par Monsieur Vincent JEANNEKIN.

Absent non excusé :

Madame Sophie LEMOINE.

Eric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE



Déroulement de la séance du Conseil Municipal
du Lundi 26 novembre 2018

Monsieur le Maire : Il est 19h30 et je vais demander à Clara ELLEBOODE de faire l'appel.

Madame Clara ELLEBOODE procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci Clara. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir délibérer. Vous avez reçu le compte-rendu du dernier Conseil Municipal, il y a-t-il des remarques à faire par rapport à ce compte-rendu ? Adopté, je vous en remercie. Vous avez également reçu le compte-rendu de toutes les décisions qui ont été prises. Est-ce qu'il y a des remarques à faire sur ces décisions, des questionnements, des demandes de précisions ? Adopté à l'unanimité également. Nous allons aborder ce Conseil Municipal en commençant par les affaires financières et je vais laisser la parole à Madame Sandrine MILLIOT pour le premier point de ce Conseil Municipal qui est la Décision Modificative n°2 par rapport au BP 2018.

1. Décision Modificative n°2 au BP 2018

Madame Sandrine MILLIOT : Merci, Monsieur le Maire.

Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sandrine. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adoptée à l'unanimité. Nous allons passer maintenant au rapport d'orientations budgétaires, et je redonne la parole à Madame Sandrine MILLIOT.

2. Rapport d'orientations budgétaires – Budget primitif 2019

Madame Sandrine MILLIOT : Merci, Monsieur le Maire.

Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci Sandrine. C'est un rapport condensé et précis qui nous a été fait. Il est difficile de faire plus synthétique lorsqu'on parle finances, parce qu'il y a tellement d'enjeux. Il faut retenir comme l'a dit Sandrine à plusieurs reprises, on continue notre politique de désendettements, on continue à maîtriser nos dépenses de fonctionnement et on autofinance au maximum tous les investissements. Vous en saurez un peu plus sur tous ces investissements, même si les élus ont reçus, le tableau pluriannuel lors de la préparation du Budget Primitif pour 2019. Bilan de ce rapport, une bonne santé en général pour la Ville de Loon-Plage. Des remarques à faire sur ce rapport d'orientations budgétaires ? Adopté à l'unanimité.

Madame Marie-Noël CALCOEN : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal. Suite à la réhabilitation de la Salle Coluche, pouvez-vous

nous donner des précisions par rapport à ce qui était annoncé au dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : C'est-à-dire, le report ?

Madame Marie-Noël CALCOEN : Oui. Il y a-t-il de l'avancement ?

Monsieur le Maire : Je peux laisser la parole à Christine, mais oui, le nouveau planning est fait. Normalement, les travaux commenceraient au premier Avril 2020 si je ne me trompe pas. On a eu une défection. On n'était pas contents de la préparation de ce dossier. On a préféré interrompre pour redémarrer et avoir quelque chose. Alors, on recommence, on démarre toute la procédure, et le planning de démarrage serait au premier Avril 2020. Tu veux rajouter quelques choses Christine ?

Madame Christine LAFFONT : Non, je pense que tu as dit l'essentiel. Là, on a recommencé. D'ici la fin de l'année on va en savoir un peu plus puisqu'on repart pour des nouvelles consultations d'entreprises. Et on s'est donné surtout, un petit peu plus de temps pour que ça se passe du mieux possible. C'est pour cela que les travaux ne commenceront qu'en avril 2020.

Monsieur le Maire : Et cela nous laisse un petit peu de temps parce que nous faisons la toiture de la salle Marcel ROMMEL et donc avoir deux salles en moins... C'était un peu compliqué. C'est pour ça, on aurait peut-être pu commencer un peu avant la Salle Coluche. Mais on a budgété en 2019 la réfection de la toiture puisqu'il y a des fuites dans la Salle Marcel ROMMEL. Déjà la Salle Marcel ROMMEL en moins, ça pose des soucis, la Salle COLUCHE en moins, ça pose des soucis. Les deux en moins, c'était pratiquement ingérable, c'est pour ça qu'on s'est donné le temps. Donc c'est bon pour ce rapport d'orientations budgétaires ? C'est un rapport donc on ne le vote pas.

Madame Marie-Noël CALCOEN : J'ai une deuxième question, sur la sécurisation de nos installations grâce à la vidéosurveillance, nous voudrions savoir quel est l'avancement de ce projet.

Monsieur le Maire : Johann, tu prends la réponse ?

Monsieur Johann CARON : On a fait toute l'étude de la faisabilité. On a fixé les priorités et on va étaler sur 3 ans ce qui est décidé au budget pour la vidéo. Je préfère entendre vidéo protection que surveillance, parce qu'on ne va pas surveiller les personnes qui se promènent dans la rue. C'est de la protection, s'il y a un sinistre ou quoi que ce soit, on pourra retrouver des traces. D'ici la fin de l'année ça va

commencer, mais il y a l'installation, la mise en place, puis il faut tout bien implanter. Donc ça se verra beaucoup plus l'année prochaine.

Monsieur le Maire : Cette année c'est surtout en Mairie que ça va se voir. La réponse vous satisfait ?

Madame Marie-Noël CALCOEN : Très bien, merci.

Monsieur le Maire : Vous retrouverez ce qu'on a budgété sur le tableau pluriannuel. Pour la vidéo-surveillance, en 2018 les 50 000 euros pour installer la Mairie. Ensuite, en 2019, 210 000 euros. En 2020, 100 000 euros et en 2021 200 000 euros. Mais, ça peut évoluer, on verra selon les besoins et comment ça se goupille. Comme on l'avait dit, lors d'un Conseil Municipal précédent, de la vidéo protection pour nos sites et de la vidéo protection pour la déambulation. C'est en particulier pour la police. Mais comme Johann l'a dit, il n'y aura personnes derrière un écran pour regarder ce que vous êtes en train de faire. C'est simplement s'il y a un sinistre. Une seule personne en Mairie au droit de regarder, c'est moi. Mais bon, je ne vais pas passer mon temps sur l'ordinateur. Et c'est la police qui nous demandera d'aller vérifier certaines images. On a encore eu des cambriolages ces derniers temps, bon. Il y en a eu plus dans d'autres villes, mais, il y en a eu un ou deux signalés sur Loon-Plage. Donc nous regarderons qui est passé sur ce rond-point-là, à telle heure et toutes ces choses-là. Encore des questions ?

Madame Marie-Noël CALCOEN : Non, merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Donc, ce rapport ne donne pas lieu à lieu à un vote, c'est une présentation. Il a été abondé. Nous allons passer au point suivant qui est une adhésion à la convention cadre pour la mise en place de groupements de commande entre les communes et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Je laisse la parole à Madame Isabelle FERNANDEZ.

3. Adhésion à la convention cadre pour la mise en place de groupements de commande entre les communes et la Communauté Urbaine de Dunkerque

Madame Isabelle FERNANDEZ : Merci, Monsieur le Maire.

Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Isabelle. Des remarques à faire sur cette délibération ? Isabelle l'a bien dit, pour l'instant nous ne l'avons pas utilisé, mais on signe tous la convention cadre puisque si demain on a envie d'utiliser quelque chose, on ne pourra pas nous reprocher de ne pas l'avoir fait. C'est surtout pour les toute petites villes,

qui ont quelque fois des moyens limités et pas forcément de service pour organiser des commandes seules. La possibilité de cette convention cadre c'est de pouvoir s'intégrer à ce qui est commandé au niveau de la CUD et payer un peu moins cher, mais nous, nous avons des marchés pour pratiquement tout ce qu'il y a là. Donc pour l'instant, nous ne sommes pas trop intéressés mais ça peut toujours venir. Adoptée à l'unanimité. La délibération suivante est aussi une signature de convention relative à l'accès à la plateforme des marchés sécurisés dématérialisés. Et c'est aussi Isabelle qui nous présente cette délibération.

4. Signature d'une convention relative à l'accès aux marchés sécurisés dans le cadre de l'offre de groupement de commande

Madame Isabelle FERNANDEZ : Merci, Monsieur le Maire.

Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Isabelle. Est-ce que vous m'autoriser ? Adoptée à l'unanimité. Point numéro 5, une convention relative aux ateliers Tennis de Table dans les écoles et les Collège pour l'année scolaire 2018-2019. Et je vais laisser la parole à Madame Sarah LIMOUSIN.

5. Convention portant ateliers Tennis de Table dans les écoles et les Collège pour l'année scolaire 2018-2019

Madame Sarah LIMOUSIN : Merci, Monsieur le Maire.

Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci Sarah. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adoptée à l'unanimité. Le point 6 est une subvention exceptionnelle au profit du Secours Populaire des rives de l'Aa. Et c'est Clélie KLEINPOORT qui va nous présenter cette délibération.

6. Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit du Secours Populaire des rives de l'Aa

Madame Clélie KLEINPOORT : Merci, Monsieur le Maire.

Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Clélie. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adoptée à l'unanimité. Le point 7 est une subvention exceptionnelle à l'association Amicale Bouliste Loonoise et c'est Monsieur Vincent JEANNEKIN qui nous présente cette délibération.

7. Subvention exceptionnelle à l'association Amicale Bouliste Loonois

Monsieur Vincent JEANNEKIN : Merci, Monsieur le Maire.

Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Vincent. Des remarques à faire sur cette délibération ? Monsieur Jean-Marie LIVOURY ne participera pas au vote. Non pas parce qu'il n'est pas d'accord. Au contraire, il est un peu à l'initiative de tout ce qui se fait mais justement, parce qu'il fait partie du bureau. Alors pour ne pas avoir de soucis, il ne participera pas au vote. Adoptée à l'unanimité. Merci pour l'Association Bouliste Loonoise. Nous allons changer de chapitre, pour passer en Administration Générale. Le premier point de ce chapitre est la communication du rapport d'observation définitive de la Chambre Régionale des comptes. Vous savez que la ville a été contrôlée sur la gestion des exercices 2012 et suivants. Comme les articles le précisent, nous devons en faire l'inscription à l'ordre du jour et la présenter au Conseil Municipal et aussi, mettre joint à la convocation tout ce rapport à chaque membre du Conseil Municipal. Je vais vous lire rapidement une synthèse, et j'essaierai de l'étayer. Je précise, c'est la synthèse qui a été écrite du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

8. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes - Contrôle des comptes et de la gestion de la Commune sur les Exercices 2012 et suivants

Monsieur le Maire :

Lecture de la synthèse.

C'est une communication donc ça ne se vote pas. Je voulais quand même dire que c'est toujours agréable pour une municipalité, et puis pour le Maire en particulier, d'avoir un juge qui dit que ça se passe plutôt bien dans sa ville. Parce que si c'est le contraire, ça peut poser des problèmes pour celui qui gère tout ça. Ça peut aller jusqu'à une mise sous tutelle ou des trucs comme ça par l'État si jamais les comptes sont vraiment en mauvaise voie. Nous ce n'est pas le cas et tant mieux. Nous avons les inconvénients d'une zone industrielle. Mais nous avons aussi les avantages. C'est-à-dire, des ressources financières qui nous permettent de réaliser tous nos travaux, de gâter nos enfants, de gâter nos associations et de gâter en général toute la population par rapport au nombre de services qui sont donnés à faible prix. La délibération suivante est une demande pour la création d'une Zone d'Aménagement Différée, par exemple de la sècherie de Loon-Plage. Et c'est Monsieur CARON qui va nous présenter cette délibération.

9. Délibération demandant à Monsieur le Préfet du Nord la Création de la ZAD de la sècherie à LOON-PLAGE

Monsieur Johann CARON : Merci, Monsieur le Maire.

Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Johann. On laissera un plan pour ceux qui sont intéressés ensuite. Vous avez l'Espace Jeunes, la Zone Artisanale et tous les terrains qui sont autour et qui remontent jusqu'au feu. Cela nous permettra aussi d'aménager le Centre-Ville. D'ailleurs, je tiens à préciser que hier, avait lieu la plantation 1 enfant 1 arbre, qui a été fait justement à l'entrée Ville, côté Gravelines. Vous avez déjà vu qu'il a eu des aménagements qui ont été fait par les services municipaux. On peut y voir quelques fois, quelques-uns de nos animaux s'y balader en toute liberté, enfin, grillagé quand même. Et là nous avons planté une trentaine d'arbres à peu près, vingt-huit exactement, je crois. Ils concernent les naissances de 2017 et 2018, parce qu'on fait à cheval sur l'année, pour justement améliorer nos entrée ville. Parce qu'il est vrai qu'il y avait beaucoup de champs etc. Et là, on va avoir vraiment des endroits un peu plus agréables. On est même déjà en train de travailler de l'autre côté, pour l'entrée du côté de Bourbourg. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette délibération ? Merci Johann. Adoptée à l'unanimité. Nous allons changer de chapitre, pour passer au chapitre personnel. Je vais laisser la parole à Sandrine MILLIOT pour 2 délibérations, parce qu'elles vont ensemble, sur la création de postes et l'actualisation du tableau des effectifs.

10. Création de postes

Madame Sandrine MILLIOT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

11. Actualisation du tableau des effectifs

Madame Sandrine MILLIOT : Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci Sandrine. Des remarques à faire ? Adoptée à l'unanimité. Le point suivant est une délibération qui concerne les autorisations spéciales d'absence. C'est Monsieur Vincent JEANNEKIN qui va nous présenter cette délibération.

12. Autorisation spéciales d'absence

Monsieur Vincent JEANNEKIN : Merci, Monsieur le Maire.

Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Vincent. Des remarques à faire sur cette délibération ? Il n'y a pas grands choses qui changent par rapport aux précédentes autorisations d'absence, mais on l'a refait parce que, comme je vous le disais, à compter du 1^{er} janvier 2019, le personnel aller travailler 37h30 par semaine. Comme on a bien travaillé ensemble, nous avons décidé de leur octroyer une prime, pour ces heures de travaux supplémentaires. Mais, dans le contrat qu'on mène avec eux, comme c'est en fonction de leur présence, il fallait vérifier que les autorisations spéciales d'absences étaient bien spécifiées. Ça a été voté par le Comité Technique, qui a eu lieu le 07 novembre. C'est surtout pour ça qu'on repasse cette délibération, c'est vraiment des modules qui ont changé. Délibération adoptée à l'unanimité. Merci Vincent. Nous avons maintenant deux délibérations qui se ressemblent beaucoup. Le numéro 13, c'est le recrutement d'agents en contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité et la délibération numéro 14 est relative au recrutement d'agents en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité.

13. Recrutement d'agents en contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité

Monsieur Jean-Marie LIVOURY : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Marie. Des remarques à faire sur cette délibération. Adoptée à l'unanimité. Le point suivant est le tableau des effectifs et c'est toujours Sandrine MILLIOT qui nous présente cette délibération.

14. Recrutement d'agents en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur Jean-Marie LIVOURY : Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci Jean-Marie. Des remarques à faire sur ces délibérations ? La première est pour les emplois saisonniers et la seconde pour les emplois temporaire. Adoptée à l'unanimité. Le dernier point du Conseil Municipal de ce soir est la fixation des indemnités de fonction des élus municipaux et répartition de l'enveloppe.

15. Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux et répartition de l'enveloppe

Monsieur le Maire : Lecture de la note de synthèse.
Êtes-vous d'accord sur cette délibération ? Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses.

La séance est close.

Eric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE

